



L'itinéraire chaotique de France Travail...



Le moins que l'on puisse dire c'est que le voyage vers France Travail commence mal: l'itinéraire est semé d'embuches, la signalisation est hasardeuse, la route est truffée de nids de poule, les régions traversées sont hostiles, le conducteur n'est pas doué, le véhicule est poussif, et l'accueil à l'arrivée promet quelques tensions...



• **Septembre 2022 – janvier 2023 : une « concertation » des parties prenantes en trompe l'œil.**

- Absence de réels échanges, débats et prise en compte des propositions des groupes de travail thématiques qui se sont réunis, sur toute la période, 3 fois 2 heures, avec près de 40 participants, sur Zoom, avec des documents partagés en visio sans envois préalable,
- Des organisations syndicales méprisées,
- Une expérimentation BRSA faite sans aucune concertation avec les parties prenantes,
- Un simulacre de consultation du personnel de Pôle emploi (« Votre avis compte ») envoyé le 14/12/22 pour un retour avant le 23/12/22 (avec une partie du personnel en vacances la semaine du 19/12/22...), sans information suffisante pour exprimer un avis.

• **Des départements initialement volontaires quittent en février-mars 2023 l'expérimentation BRSA** qu'ils jugent mal ficelée : notamment le Président du Conseil Départemental de Seine Saint-Denis (département qui compte le plus de bénéficiaires RSA en France) qui a expliqué son désaccord dans une tribune retentissante publiée dans le journal Libération : « Pourquoi je suis contre le RSA sous condition, par Stéphane Roussel » ; communiqué commun des Président des Conseils départementaux des Pays de Loire et de l'Île et Vilaine, ainsi que la métropole lyonnaise, etc.

• **A l'initiative de la CGT, une déclaration intersyndicale unanime a été lue en CSEC pour demander un report des consultations CSEC/CSE sur les expérimentations BRSA** pour défaut d'information (le rapport du coordonnateur de la mission de préfiguration France Travail n'ayant pas été rendu, et la ventilation des 21 millions prévus par la loi de finance 2023 n'étant pas connue). En Grand Est comme dans d'autres régions, devant le refus du DR de reporter la consultation, les élus ont suspendu la séance puis quitté la salle.

• **Les expérimentations ont majoritairement démarrée avec beaucoup de retard (parfois en mai 2023).**

• **Le 26 mai 2023, le Conseil d'Administration de Pôle emploi a voté contre le projet France Travail.**

POUR : 7 voix (Etat 5 voix, personnalités qualifiées 2 voix)

CONTRE : 2 voix (CGT 1 voix et FO 1 voix)

ABSTENTIONS : 8 voix (MEDEF 3 voix, CPME 1 voix, U2P 1 voix, CFDT 1 voix, CFTC 1 voix, CGC 1 voix) : les abstentions comptant comme des voix d'opposition, l'avis du Conseil d'Administration est donc un avis défavorable.

• **Le 26 mai 2023, le Conseil National d'Évaluation des Normes (composé de représentant-e-s de l'État et des collectivités territoriales) a rejeté le projet France Travail** : 8 voix CONTRE, 5 voix POUR, 1 ABSTENTION.

• **Juin 2023 : l'Association des Régions de France a publié un communiqué pour exprimer son opposition au projet France Travail**, dénonçant un projet « flou, régressif et centralisateur », et exprimant le sentiment de « s'être fait avoir ».

Seules 7 régions (sur 13), dont le Grand Est, ont aujourd'hui manifesté leur intérêt pour expérimenter la gouvernance et les missions de France Travail au travers de conventions de coopération ou d'accords de préfiguration avec des établissements Pôle emploi.

• **Juin 2023 : en force, sans même attendre les évaluations des expérimentations fraîchement démarrées, le gouvernement dépose son projet de loi « Pour une nouvelle société du travail et de l'emploi »** (France Travail) également appelée loi « plein emploi ».

• **11 juillet 2023 : Lors de l'examen et du vote du projet de loi, le Sénat a refusé le changement de nom de Pôle emploi en France Travail** prévu par le gouvernement et préconisé par le rapport France Travail, afin « d'éviter toute confusion » entre le réseau France Travail et Pôle emploi opérateur en chef de ce réseau. Le Sénat a également supprimé la signature de chartes d'engagements par les représentants nationaux des membres du réseau France Travail.

• **10 Juillet 2023 : dans une tribune publiée par le journal « Le Monde », un collectif de diverses associations de solidarité ainsi que des syndicats (dont la CGT) a pris position contre certaines dispositions du projet de loi**, dénonçant le risque de radiation massive d'allocataires, demandant la revalorisation du RSA et son indexation sur l'inflation, et proposant un projet alternatif de plein-emploi solidaire.

• **11 juillet 2023 : le média Blast a révélé un potentiel grave conflit d'intérêt autour du projet France Travail**, dans un article intitulé « France Travail, Ferracci au nom du père, du fils, et du business ». Selon le site d'information, la loi « Plein emploi » devrait bénéficier personnellement et financièrement au député « Renaissance » Marc Ferracci co-rapporteur du projet de loi, ami intime d'Emmanuel Macron, et actionnaire pour 35% de la holding de son père qui serait le principal opérateur privé de Pôle emploi avec une activité que France Travail devrait favoriser avec l'inscription obligatoire de tous les privés d'emploi et par conséquent une très forte croissance de l'activité des sous-traitants. L'intéressé a dénoncé des « accusations mensongères » et a indiqué déposer plainte pour diffamation contre Blast. Le 19 juillet, Marc Ferracci a cependant annoncé se retirer de sa fonction de co-rapporteur du texte...

• **13 juillet 2023 : La CGT, le SNU, STC et SUD ont publié un communiqué de presse intersyndical** (« France Travail: la transformation du service public de l'emploi pour satisfaire uniquement les besoins des employeurs, contraindre les usagers et renforcer les opérateurs privés ») pour s'opposer au texte gouvernemental et appeler les élus de l'Assemblée Nationale à rejeter en septembre le projet de loi adopté par le Sénat.

• **Querelle autour du financement de France Travail.**

Le rapport préfigurant la réforme a chiffré un besoin de financement supplémentaire de « 2,2 à 2,7 milliards d'euros en cumulé sur trois ans » (la mesure la plus coûteuse étant l'accompagnement social et professionnel renforcé de tous les bénéficiaires du RSA qui seront automatiquement inscrits à France Travail). Pour l'année 2024, la création de France Travail devrait représenter un coût compris « entre 300 et 500 millions d'euros ».

Entre d'un côté les ministères de l'économie et celui des comptes publics, et de l'autre le ministère du travail porteur de la réforme, le financement de France Travail semble représenter un casus belli : où trouver ce « pognon de dingue » ?

La première possibilité est d'augmenter les crédits de l'Etat dans le projet de loi de finances pour 2024. La deuxième solution, évoquée par le ministre du travail, serait une hausse de la contribution de l'Unedic sans augmenter son taux de contribution (11% de ses recettes financent 80% de Pôle emploi) grâce aux excédents prévus (les réformes de l'assurance chômage et les créations d'emploi laissent entrevoir un solde positif de 5,4 milliards en 2024).

Mais cela était sans compter avec le ministre de l'Economie qui, face à l'ampleur de la dette publique (plus de 3000 milliards d'euros) cherche à faire des économies dans le cadre de la prévision de budget 2024 (4 milliards d'économies, pour passer sous la barre des 3% de déficit public). Il a demandé à l'Inspection Générale des Finances (IGF) de se pencher sur les finances de certains opérateurs publics de l'Etat : l'IGF a identifié un « excédent potentiel de trésorerie » de 2,5 milliards d'Euros au sein de plusieurs opérateurs de l'Etat... dont Pôle emploi !

Cela rebat totalement les cartes du financement de France Travail !

A noter qu'en marge de ce débat le ministre du travail en a profité pour confirmer ce qui a régulièrement été porté par les ministres et les DG depuis la loi de fusion ANPE-ASSEDIC créant Pôle emploi : France Travail aura des conséquences dans les effectifs de Pôle emploi « en hausse de 4000 ETP (équivalents temps plein) depuis 2017 alors que le nombre de demandeurs d'emploi a fortement diminué ».



Ce projet de loi constitue une attaque contre nos missions de service public et nos métiers, impactant inéluctablement les conditions d'accueil et d'accompagnement des usagers, ainsi que nos conditions de travail. Et demain ?

Il est encore temps d'agir pour une autre politique du service public de l'emploi !

ORGANISONS-NOUS !

REJOIGNEZ LA CGT POLE EMPLOI !

syndicat.cgt.grandest@pole-emploi.fr

<https://cgtpegrandest.reference-syndicale.fr/>

FB : cgt Pôle Emploi Grand EST